

## PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 27 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de la convocation

21/02/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 10

**Présents** : BLANC Alexandre, CASTAING Marie-Thérèse, CHARVE Bruno, LANCIEN Gaëlle, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

Secrétaire de séance : PRAL Isabelle

La séance est ouverte à 20 Heures

1. **Approbation du procès-verbal** du précédent conseil municipal qui s'est déroulé le 12 décembre 2022.

**Vote** : approbation du compte-rendu avec 9 voix pour et une abstention (Mr Pion).

2. **Approbation de la modification des statuts** proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo. Il s'agit de la coordination et du co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'Agglo. Gestion d'un multisite France Services au niveau des médiathèques de l'Agglo.

**Vote** : 9 voix pour et 1 abstention : Mr Leclercq

3. **Budget principal et budget annexe** :

- **Approbation des comptes administratifs 2022**

**Compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal arrêté comme suit :**

|  |   | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|--|---|---------------------------|--------------------------|
| <b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2022</b> | <b>DEPENSES</b>                           | 212 340.80                | 105 533.85               |
|  | <b>RECETTES</b>                           | 284 339.14                | 73 495.82                |
| <b>TOTAL RESULTAT EXERCICE 2022</b>    |   | <b>71 998.34</b>          | <b>-32 038.03</b>        |
| <b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1 2021</b>  | Report en section de fonctionnement (002) | 75 051.61                 |                          |
|  | Report en section d'investissement (001)  |                           | 134 082.13               |
| <b>TOTAL RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>  |   | <b>147 049.95</b>         | <b>102 044.10</b>        |

**Compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe arrêté comme suit :**

|  |   | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|--|---|---------------------------|--------------------------|
| <b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2022</b> | <b>DEPENSES</b>                           | 685 581.33                | 755 817.40               |
|  | <b>RECETTES</b>                           | 685 581.33                | 490 339.18               |
| <b>TOTAL RESULTAT EXERCICE 2022</b>    |   |                           | <b>-265 478.22</b>       |
| <b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1 2021</b>  | Report en section de fonctionnement (002) |                           |                          |
|  | Report en section d'investissement (001)  |                           | -167 970.40              |
| <b>TOTAL RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>  |   | <b>0</b>                  | <b>-433 448.62</b>       |

Présentation et explication chronologique du budget par Mr le Maire. Question de Mr Leclercq pour savoir quel impact aura sur les finances, l'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du nombre d'heures de l'agent technique.

Comme l'impose le protocole, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal et Madame Brigitte Thivolle, en tant que doyenne du conseil, prend la parole afin de faire procéder aux votes.

Vote d'approbation du compte administratif 2022 pour le budget principal, le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité des présents.

Vote d'approbation du compte administratif 2022 pour le budget annexe dédié au futur quartier. Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité des présents.

- Approbation des comptes de gestion 2022

Après le retour de Monsieur le Maire, il est procédé au vote d'approbation des comptes de gestion 2022. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion à l'unanimité.

- Préparation du vote du budget dans l'optique du prochain conseil municipal :

Il s'agit de décider de la modification du tableau de la location de la salle des fêtes. Les membres du conseil prennent connaissance d'un courrier émanant d'une association Balmoise demandant d'harmoniser le prix de la location de la salle des fêtes. Après discussion, il est décidé que la mairie procèdera au remboursement des locations par l'abondement des subventions aux associations balmoises, dans la limite de 2 locations par an.

Cas de la salle du conseil :

Afin de rentabiliser la location, notamment en période hivernale en raison de l'utilisation du chauffage, il est décidé d'appliquer 3 gammes de tarif :

- Associations communales de La Baume : gratuité
- Particuliers de La Baume et associations extérieures ayant une activité directe sur la commune : 50 €.
- Autres : 100 € (+ 50 € de chauffage le cas échéant).

4. **Accord de prise en charge en vue de la réalisation de l'étude de sol** pour la future construction de la famille JACQUES. Le conseil municipal doit se prononcer pour le financement de travaux d'étude de sol sur la parcelle ZL164. Dans le cadre d'une démarche solidaire, la mairie propose de financer l'étude de sol préalable aux travaux de construction d'une maison d'habitation sur le terrain de la famille Jacques. Il existe une cagnotte Leetchi afin d'aider cette famille à financer son projet.

Vote : 8 voix pour, 1 abstention (Mr Mouriquand), 1 contre (Mr Charve).

## 5. Questions et informations diverses

### a) Urbanisme

#### - DP avis favorable :

- **Effy solaire** : pose panneaux photovoltaïques chez Mr Bourron Franck.

#### - PC avis favorables :

- **Lalot Alain et Chareyron Frédérique** construction d'une maison d'habitation
  - **Pfister Judith et Desenfant Lucas** construction d'une maison d'habitation
  - **SCI de La Baume** construction d'un garage
  - **Mendy-Borzow Terry et Meysonnat Emma** construction d'une maison d'habitation.
- Etude sur la nécessité de la vente des lots 2 à 5 : après échanges, les membres du conseil municipal se prononcent en faveur de la mise en vente des lots 2 à 5, au deuxième semestre 2023.

- b) **ONF** Un programme d'action 2023 a été proposé par l'ONF afin d'abattre et élaguer des arbres morts pour la sécurité du sentier pédagogique menant à la cascade. Parcelle forestière n°19 sur les registres de l'ONF. Montant du service 1050€ H.T. Le conseil est d'accord pour l'intervention de l'ONF.

- c) **Ecoles** : Rencontre avec l'Inspectrice d'Académie à sa demande, pour informer de la fermeture de la 2ème classe de La Baume à la rentrée 2023. Proposition de la part des 2 mairies du RPI de permettre au niveau des Moyennes Sections de rejoindre l'école d'Ourches à la rentrée 2023. Les mairies ont procédé à un sondage vers les parents concernés : 5 familles sont très favorables et 3 non. Une rencontre a eu lieu avec la mairie de Montmeyran afin de débattre de cette éventualité. En parallèle, un contact pris avec l'adjointe en charge des écoles de Vaunaveys a permis d'exclure la possibilité de scolariser à Ourches en Moyenne Section des enfants supplémentaires, car aucun parent de Vaunaveys n'est intéressé. Toutefois, Madame l'Inspectrice reste confiante au vu de l'effectif annoncé qui est certain, s'élevant à au moins 50 enfants (en comptant les MS) l'an prochain contre 43 cette année.

### d) Projet et travaux :

#### - *Bornes à incendie* :

Pour l'installation des nouvelles bornes à incendie nous allons consulter les entreprises : VEOLIA, ECHEVIN, LIOTARD et RAMPA. Véolia s'occupera obligatoirement de la partie « syndicat » à hauteur d'environ 1300€ par poteau.

- *Travaux de voirie :*

Sécurisation des cheminements par des passages piétons sur la Départementale en centre village (temple et arrêt de bus). Travailler pour l'obtention de subventions par les amendes de police.

- *Bâtiments communaux :*

Reste à dépenser au niveau des subventions du Département, allouées à l'origine sur la base d'un devis pour le changement du chauffage de la salle des fêtes plus élevé que la dépense réelle ; la somme de 21817 Euros.

La porte du Temple serait à rénover, ainsi que le système électrique, l'éclairage par des leds à la salle des fêtes pour réaliser des économies d'énergie, les huisseries de la mairie, isolation du plafond et du sol du secrétariat.

- *Etude pour la pose de panneaux photovoltaïques* sur les bâtiments communaux. Réception d'une seconde proposition.

- e) **Panneau d'indication du marché Balmois.** Les commerçants souhaiteraient que le marché hebdomadaire soit inscrit sur un panneau dans le village. Le conseil municipal donne un accord de principe.
- f) **Réunion organisée par l'Agglo (Rénov' Habitat Durable)** pour information sur les aides ayant trait aux économies d'énergie, à Upie le 16 mars 2023 à 19h.
- g) **Job d'été jobs divers**, forum de l'emploi proposé par le CCAS de Montmeyran le 04 avril 2023, dans l'élan du succès de cette même opération l'an passé. Les artisans, commerçants et agriculteurs de La Baume ont été contactés par la Mairie pour une éventuelle participation au forum s'ils sont en recherche de main d'oeuvre.
- h) **Truck SOLIHA, le 21 mars de 10h à 16h**, présence du camion de démonstration, Place de la Pangée et dans la salle du conseil municipal pour des ateliers « ergonomie et prévention des chutes ». Tous les Balmois et des habitants de communes voisines seront informés par des flyers dans les boîtes aux lettres. La mairie a souhaité participer à l'opération dirigée vers tous les publics, mais visant les seniors et l'amélioration de leur qualité de vie par la lutte contre la précarité énergétique, l'isolement et la dépendance.
- i) **Demande de visite du SYTRAD**, des dates sont disponibles à partir de la mi-mars. Groupe entre 10 ou 30 personnes.
- j) **Réunion PLH (Plan Local de l'Habitat)**, Monsieur le Maire a assisté à une réunion en vue de la révision du PLH (2024-2029). La Baume fait partie des communes rurales du secteur valentinois et le projet prévoit la réalisation de 2,5 maisons neuves par an.
- k) **Possibilités d'obtenir une subvention** de la part de l'Agglo, dans le cadre du fonds de concours et de la réalisation des sentiers de pédagogiques, pour l'aménagement d'un parking à droite avant le pont d'Ourches. Des devis ont été demandés.

**l) Assemblée Générale du Club des Chênes** le jeudi 2 mars à 11h15 à Montmeyran.

**m) Réunion du Comité Syndical du Parc du Vercors** à laquelle Mr Charve a assisté en visio-conférence. Dépôt d'une nouvelle Charte pour consultation des communes concernées en vue de la prise de décision de la validation du projet de cette Charte.

Heure de fin : 22h50

Prochain conseil : lundi 27 mars 2023 à 20h

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique SYLVESTRE

Isabelle PRAL

  
